

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 27 AVRIL à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 21 AVRIL 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - Mrs André DROUIN - Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - M. Bruno JANOT - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mrs Bernard DUPOUY - Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Julien DUBOIS - Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : - Mmes Anne SERRE - Laure FAUDEMÉR - M. Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Bruno CASSEN - Mmes Nicole COUTANT - France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Marie-Constance BERTHELON

Absent sans pouvoir :
M. Alexis ARRAS

POUVOIRS :

Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme le MAIRE
Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
M. Vincent NOVO donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
Mme Béatrice BADETS donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR
Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU
Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO
M. Bruno CASSEN donne pouvoir à Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI
Mme Nicole COUTANT donne pouvoir à M. Jesus SIMON
Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Pascal DAGES
M. Eric DARRIERE donne pouvoir à M. Grégory RENDE
Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bernard DUPOUY

OBJET : MAISON DE LA BARTHE : CREATION D'UNE ECOLE DE LA NATURE ET NOUVELLES ACTIONS

Depuis mars 2008, les politiques publiques municipales mises en œuvre à Dax ont intégré le Développement Durable. Cette notion s'appuie sur une vision à long terme où la prise de décision repose sur le respect d'un ensemble de principes directeurs (équité sociale, efficacité économique, amélioration et valorisation de l'environnement, gouvernance).

Ces principes permettent de conjuguer les enjeux environnementaux, économiques et sociaux, en vue d'un développement responsable. Ils se traduisent, par exemple, au quotidien, à Dax, par des achats éco-responsables, la réduction de la production de déchets lors des grandes manifestations, une démarche propreté, la mise en œuvre du zéro phyto, la lutte biologique intégrée dans les jardins espaces verts et la distribution de repas bio dans les établissements scolaires.

D'autres actions ont, par ailleurs, été menées visant à mettre en valeur les Barthes (sentiers de découverte, signalétique verte, réhabilitation de la Maison de la Barthe...).

Aujourd'hui, la Ville de Dax souhaite étendre cette démarche sur deux axes pour rendre plus lisible son action en matière de Développement Durable :

AXE 1 - CRÉATION D'UNE ÉCOLE DE LA NATURE

L'objectif de ce projet est d'éduquer et sensibiliser les nouvelles générations à devenir des citoyens avisés et responsables sur des thèmes majeurs comme la biodiversité et la citoyenneté.

Des actions éducatives concerneraient, dans un premier temps, huit classes de CM1/CM2 des écoles de Dax. En fin de cursus en CM2, un diplôme citoyen pourrait être délivré pour récompenser chaque élève.

La Ville de Dax dispose, en outre, de sites (Parc du Sarrat, Maison de la Barthe, espaces naturels protégés...) pour préparer les actions éducatives et assurer la découverte du fonctionnement des milieux et des espèces qu'ils abritent. Le personnel du service Parcs et Jardins est agréé par l'Éducation Nationale, pour accompagner l'enseignant tout au long de l'action éducative. D'autres acteurs pourraient être sollicités ponctuellement, selon les besoins (CAGD, CD, ONF, CPIE...).

AXE 2 - DÉVELOPPER L'USAGE DE LA MAISON DE LA BARTHE

L'objectif est d'inscrire la Maison de la Barthe dans l'offre touristique, culturelle et d'animation de la Ville («Barthes estivales», « Berges éphémères»...).

PRINTEMPS DES LANDES

La Maison de la Barthe est ouverte depuis le 15 avril, à l'occasion du «Printemps des Landes», manifestation pilotée par le Comité Départemental du Tourisme des Landes avec les Offices de Tourisme des villes.

Le programme pour cette manifestation était le suivant :

- Exposition de peinture, à l'étage, « Nature et Fleurs » de la peintre dacquoise Lucego sur une durée d'un mois, qui restera en place jusqu'au 15 mai 2017.
- « Festival des abeilles sauvages et domestiques » au rez-de-chaussée et aux abords de la Maison. Ce projet comprend la mise en place d'un rucher pédagogique installé en permanence par un apiculteur, Monsieur LATASTE. Une convention d'occupation du site sera à établir entre la Ville de Dax et l'apiculteur, qui souhaite également installer 10 ruches afin que le projet soit économiquement rentable. Projection, à l'étage, du film « la vie des abeilles » commenté par Monsieur LATASTE, apiculteur.
- Exposition artistique et deux expositions de productions pédagogiques scolaires, au rez-de-chaussée bas :
 - * Exposition artistique hôtel à insectes « Jardin Violette ».
 - * Exposition « hôtel à insectes », projet pédagogique élèves du lycée de Oeyreluy.
 - * Exposition « La vie dans les abris à insectes » présentée par la classe de CM1 de Madame COGUE de l'école Saint Jacques de Compostelle.

ANIMATIONS ESTIVALES de juin à août 2017 :

- « Festival des abeilles sauvages et domestiques » sera proposé au rez-de-chaussée, à l'étage et aux abords de la Maison avec :
 - * une exposition « des abeilles sauvages en ville » : Cette exposition itinérante est portée par l'INRA d'Avignon abeilles et environnement, l'Université de Lyon et l'association Arthropologia. Une convention de location devra être signée.
 - * un rucher pédagogique et permanent de Monsieur LATASTE : Cette exposition pourrait être complétée par des interventions de l'apiculteur sur le site.

Le coût de ces différentes animations est estimé à 4 600 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2017, article 60631-823 Barthes.

**SUR PROPOSITION DE MADAME ISABELLE RABAU-FAVEREAU, CONSEILLERE MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le programme d'actions pour la Maison de la Barthe, tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce projet, notamment les conventions de location des expositions.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20170427-7-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 28 Avril 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».